AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

n° 7p

D.L.P. Imp PARIS 1972

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67-084 - STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67-070 - STRASBOURG-CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au Bulletin n° 145 du mois d'Octobre 1972 — 2 Octobre 1972

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES

Dans nos précédents bulletins, nous avons indiqué les possibilités de traitements en vergers pour lutter contre les maladies de conservation des pommes et des poires.

Nous complétons l'information des abonnés en indiquant qu'une circulaire du 2 Août 1972, du Service de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité, autorise, conformément à l'avis favorable émis par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique, la conservation des pommes et des poires par le <u>Thiabendazole</u> dans les conditions suivantes :

1) <u>Traitement exclusivement de surface</u> :

a) par trempage ou aspersion d'une suspension de Thiabendazole dans l'eau.

b) par recouvrement au moyen d'une pellicule de cire autorisée, à laquelle est incorporée la susdite substance active.

2) <u>Au moment de la mise dans le commerce des fruits</u> :

a) le taux résiduel par kilogramme de fruits entiers ne doit pas dépasser 6 mg.

b) le traitement doit être indiqué :

- dans le commerce de gros sur les factures et sur une face extérieure des emballages, par la mention "conservé au moyen du Thiabendazole",

- dans le commerce de détail, par une indication visible assurant de manière non équivoque, l'information du consommateur, par la mention "conservé au moyen de substance agréée" inscrite sur une pancarte placée au-dessus des fruits mis en vente.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Bulletin n° 145 du mois d'Octobre, publié le 2 Octobre 1972

